



CLEVER
FUEREN
Steiere
spueren

300 € | **DE DÉDUCTION
FISCALE**
À L'ACHAT D'UN VÉLO OU PEDELEC25

COMMENT OBTENIR UN ABATTEMENT DE 300 € À L'ACHAT D'UN VÉLO OU D'UN PEDELEC25 ?

Gardez la facture et soumettez-la avec votre prochaine déclaration d'impôts au Luxembourg.

Conditions d'éligibilité :

- Preuve de paiement portant la date, le nom de l'acheteur, la mention « cycle au sens du Code de la route » ou toute autre preuve qu'il s'agit d'un vélo sans moteur auxiliaire, voire dont le moteur auxiliaire ne fonctionne pas au-delà de 25km/h (« pedelec25 »).
- Vélo neuf ou pedelec25 neuf pour un usage exclusivement privé.
- L'acheteur nommé sur la facture doit être un contribuable majeur.
- Une seule déduction fiscale par personne tous les cinq ans pour un vélo ou un pedelec25.

Cumulable avec un abattement de 5.000€ à l'achat d'un véhicule 100% électrique ou un abattement de 2.500€ à l'achat d'un véhicule plug-in hybride (≤ 50 g CO₂/km)